

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 9 (1917)  
**Heft:** 11

**Artikel:** La Conférence internationale des syndicats  
**Autor:** Grospierre, A.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-383187>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



tion parfaite. C'est une tâche qui ne sera pas toujours facile. Après quelques renseignements intéressants les délégués, la séance est renvoyée au lendemain.

### La séance du mardi 2 octobre

A 9 heures du matin, les délégués sont tous présents.

#### Le discours du camarade Oscar Schneeberger

Le discours d'ouverture que le président prononce est empreint du plus bel esprit. La conférence, dit notre ami, a surtout pour devoir de s'occuper de la classe ouvrière. C'est du reste celle-ci qui supporte tout le poids de la guerre, non seulement pendant, mais encore après. Il est donc nécessaire que le prolétariat prenne, dès maintenant, toutes mesures utiles pour trouver des solutions qui lui soient favorables. La leçon qui se dégage de la guerre prouve que le prolétariat, qui payera le plus fort tribut du sang, a droit à faire valoir ses droits à la table diplomatique. L'espoir que l'on doit formuler, c'est de voir au plus vite cesser la guerre entre les peuples et que la lutte de classe, remise sur son vrai terrain, puisse continuer son œuvre en faveur du prolétariat.

Ce discours reflète bien l'esprit animant les délégués de la conférence.

On a donné ensuite connaissance de la lettre des Anglais, qui provoque une protestation des délégués allemands.

C'est par la voix de Bauer, membre de la commission générale des syndicats et député au Reichstag, que la réponse sera faite.

Bauer est bel orateur et c'est très tranquillement qu'il répond aux attaques des syndiqués d'Angleterre.

L'Allemagne, dit-il, ne fait aujourd'hui encore aucune guerre de conquête, mais seulement pour la défense de son propre sol. Une paix sans annexion ni violence pourrait être conclue en tout temps, si du côté de l'Entente on voulait également renoncer à la violence, que les Anglais nous reprochent. Mais c'est ce qu'elle ne fait pas, et elle a été malheureusement jusqu'ici appuyée à ce point de vue par les socialistes des États de l'Entente.

La brutalité de la guerre est connue et ne peut rejaillir sur les peuples. Tous les gouvernements sont responsables de la guerre présente et il n'en est point qui soient des anges et d'autres des diables. D'ailleurs, les socialistes et les syndiqués ont fait leur devoir, en ne manquant jamais l'occasion d'exercer la pression voulue sur leur gouvernement et luttant pour toutes les améliorations possibles des conditions de travail. Constatez seulement que, dans les démocraties en

guerre, on refuse des passeports aux délégués ouvriers et socialistes, tandis qu'en Allemagne cette restriction de liberté ne serait pas tolérée.

Ce discours est chaleureusement appuyé par les assistants qui, franchement, regrettent l'absence des délégués de l'Entente.

Une résolution est présentée, qui sera remise à une commission pour en arrêter le texte définitif.

On désigne ensuite les autres commissions chargées d'examiner la question du transfert du secrétariat, ainsi que des revendications de paix.

Tout cela a pris du temps et à 2 heures la séance est levée.

### La séance du mercredi 3 octobre

C'est la grande journée. Dès 9 heures du matin, tous les délégués sont à leur place, on sent que l'atmosphère est chargée, non pas d'électricité, mais de résolutions. On sait qu'en ce qui concerne la réponse à donner aux Anglais par la résolution, le texte de celle-ci a imposé à tous les représentants des concessions mutuelles. De même que sur la question du transfert, il y a rapport de minorité. La pression est exercée par la délégation suisse.

C'est Huggler (Suisse) qui rapporte sur le texte de la résolution à voter. La tâche, pour se mettre d'accord, n'était pas facile, dit Huggler. Tandis que les Hongrois voulaient que la question de la paix soit agitée avec plus de force et prenne en quelque sorte la première place dans cette résolution, les autres délégués, s'en tenant au caractère essentiel syndical de la conférence, précisaient leur volonté de ne pas sortir des limites qu'elle s'était attribuées. Un incident est soulevé par Nicolet (Suisse), qui demande à ce que, dans cette résolution, il soit fait allusion à la lettre des Belges en ajoutant: « que la conférence constate leur absence ». C'est aussi bien indiqué que de comprendre le mot « Italiens » sur lesquels nous ne savons rien encore. Tous les amendements, que ce soit celui des Hongrois au sujet de la paix, celui des Suisses concernant les Belges, tombent les uns après les autres et la résolution suivante met fin au débat par un vote unanime. On vote par pays et non par délégué.

#### Résolution (texte original en allemand):

La conférence internationale regrette que, grâce à l'attitude de leur gouvernement, il ait été impossible aux représentants des syndicats français de venir à Berne.

Elle prend connaissance de la lettre de la Centrale syndicale anglaise par laquelle cette dernière motive son absence.

Le refus de donner suite à l'invitation pour la conférence lui paraît incompréhensible parce que il est en désaccord avec l'action et le but du mouvement ouvrier syndical.

La conférence ne se considère pas compétente pour juger des responsabilités des gouvernements et des peuples au sujet de la guerre et ses conséquences. Elle passe à l'ordre du jour en exprimant le vœu chaleureux que dans tous les pays les militants et les masses organisées agissent par tous les moyens en faveur d'une paix prochaine.

### Le transfert du secrétariat

Une nouvelle lutte, disons-le, la grosse bataille va se livrer.

Hansen (Norvège) rapporte au nom de la commission. Celle-ci, dans sa majorité, ne se montre nullement disposée à discuter du transfert, dès l'instant où les Anglais refusent toute adhésion à la conférence, que les délégués des autres pays n'ont pu ou n'ont voulu venir à Berne. Le rapporteur explique très nettement que la commission ne peut adhérer à la proposition de la Suisse réclamant, dans l'intérêt de l'Internationale, le transfert du secrétariat.

### La défense de la proposition suisse

#### Le discours d'Emile Ryser

Nous donnons connaissance du discours d'Emile Ryser, afin que les propositions de la délégation suisse soient bien comprises et son rôle bien interprété par les syndiqués de tous les pays.

*Chers camarades,*

La délégation suisse n'a pu se rallier à la résolution de la commission chargée de préavis sur la question du transfert du Secrétariat international. Elle vous propose d'accepter les propositions qui vous ont été distribuées en imprimé. Elle motive son attitude de la manière suivante:

Dès le début de la guerre, le Comité de l'Union syndicale suisse a compris la tâche que lui imposait sa situation de neutre envers les centrales syndicales affiliées à l'Internationale. Nous n'avons cessé de chercher une occasion d'intervenir utilement et avons cru l'avoir trouvée dans l'invitation que nous fit la Confédération générale du travail, de nous faire représenter à la conférence des Bourses du travail et des Fédérations départementales qu'elle convoquait à Paris en décembre 1916. Nous répondions d'autant plus volontiers à cette invitation que nous savions que nous y rencontrerions des délégués d'autres pays, ce qui nous permettrait de sonder leurs intentions pour le cas où, comme nous le projetions, nous convoquerions une conférence syndicale internationale, dans le but unique d'y discuter des questions intéressant la classe ouvrière. Je fus désigné par le Comité et me rendis à Paris à la date fixée pour la conférence.

Dès mon arrivée à Paris, mis en présence du camarade Jouhaux, je lui posai la question de savoir quelle serait l'attitude des camarades français pour le cas où la Centrale syndicale suisse convoquerait en conférence les Centrales syndicales affiliées à l'Internationale ouvrière. Franchement, loyalement, Jouhaux me répondit que les camarades français répondraient à toute convocation faite par une Centrale syndicale d'un pays neutre, pour autant qu'à l'ordre du jour figurât la question du transfert et de la réorganisation du Secrétariat international, ainsi que l'attitude à prendre lors-

que se réuniront les diplomates pour discuter des conditions de paix. Puis il ajoutait que s'ils se rendaient à cette conférence, ils éviteraient toute discussion sur les causes et les responsabilités encourues par certaines organisations ouvrières dans la question de la guerre.

Encouragé par cette attitude des camarades français, le soir de leur arrivée, je m'adressai aux camarades anglais, représentés, entre autres, par O'grey et Appleton. Bien qu'étant partisans de la conférence projetée, les camarades anglais firent des réserves en disant qu'une telle conférence leur paraissait prématurée. Néanmoins, si une invitation leur était adressée, ils la soumettraient aux organisations anglaises qui prononceraient définitivement.

Quant aux camarades belges, ils furent encore plus réservés et l'on sentait chez eux une certaine répugnance à se rencontrer en ce moment avec les camarades allemands.

Le camarade Barrio, représentant la Centrale syndicale espagnole, donna son adhésion sans réserve.

Dès mon retour en Suisse, je fis mon rapport au Comité qui m'avait délégué et ce rapport fut accueilli avec satisfaction, car il nous autorisait à conclure à la possibilité d'aboutir au but que nous nous étions proposé. Mais, pour éviter de froisser des susceptibilités, nous faisons part de nos démarches au camarade Legien, secrétaire international, qui nous engagea également à convoquer la conférence. En présence de ces adhésions, nous primes nos dispositions pour sa convocation.

Entre temps, les camarades hollandais prenaient de leur côté l'initiative de convoquer, en juin 1917, une conférence à Stockholm, dont vous connaissez l'issue.

Nous tenons à rappeler ici les motifs qui ont engagé les camarades français à insister, non seulement pour que le Secrétariat international fut transféré dans un pays neutre, mais pour sa réorganisation. Ils disent, non sans raison, que le Secrétariat actuel n'est guère qu'une institution de réception et de transmission de renseignements intéressant le mouvement syndical. Tandis qu'eux voudraient lui donner un tout autre caractère. Au Secrétariat international devrait être adjoint un Comité composé d'un certain nombre de membres pris dans différentes Centrales syndicales. Ce Comité se réunirait au moins une fois par an, ou aussi souvent que le besoin s'en ferait sentir. Son but serait de chercher à unifier autant que possible le mouvement syndical dans tous les pays et d'entreprendre, dans certaines circonstances, une action commune et simultanée. De chercher autant que faire se pourra, à unifier la législation protectrice du travail, des conditions de travail, tout en tenant compte de la situation de chaque pays. Alors, mais alors seulement, nous apprendrons aux ouvriers à penser et à agir internationalement, ce qui malheureusement n'est pas encore le cas aujourd'hui.

Camarades, il est encore un autre motif qui nous engage à vous demander le transfert immédiat du Secrétariat international. Dans notre conversation avec des camarades anglais et français, les premiers nous ont déclaré que dès maintenant ils avaient l'assurance que la classe ouvrière anglaise serait représentée par ses propres délégués à la conférence diplomatique qui arrêtera les conditions de la paix. Les camarades français qui, alors, avaient deux membres socialistes au ministère, pensaient qu'eux aussi auraient une égale représentation à la conférence de la paix. Tous deux estimaient que la classe ouvrière aurait un gros intérêt à ce que tous les pays aient des représentants ouvriers au congrès de la paix. Ces délégués pourraient se réunir soit avant ou pendant que siégerait le congrès, dans le but de se mettre d'accord et se présenter unis pour défendre les clauses ouvrières devant faire

partie intégrante de l'acte qui mettra fin à la guerre. L'importance d'une telle action accomplie en commun par les représentants ouvriers n'échappera pas aux délégués à la conférence d'aujourd'hui. C'est là une des raisons principales qui nous ont engagé à nous séparer de la majorité de la commission, pour maintenir nos propositions qui vous ont été distribuées imprimées.

Camarades, nous avons le devoir de faire tout ce qui dépend de nous, pour obtenir en faveur de la classe ouvrière tout ce qui sera possible d'obtenir lors de la réunion des diplomates. Il serait vraiment malheureux que les innombrables sacrifices, les souffrances subies par la classe ouvrière de tous les pays, mais principalement par celle des belligérants, ne fasse que consacrer la situation d'avant-guerre, pour la seule raison que nous ne parvenons pas à nous entendre sur la simple question du transfert et de la réorganisation du secrétariat international. Si nous ne parvenons pas à rapprocher les camarades des deux groupes belligérants, nous courons le très gros danger de voir se constituer deux organisations internationales ouvrières: d'un côté celle des pays de l'Entente, de l'autre celle des Empires centraux. Et, si ces sombres prévisions se réalisaient, il faudrait peut-être de longues années pour rapprocher les frères séparés et les faire travailler en commun. Ce n'est certainement ni l'intention ni le désir de cette conférence.

Au comité de l'Union syndicale suisse, composé de 9 membres et dont je suis le seul de langue française, nous avons été unanimes pour formuler nos propositions. Et, croyez bien, camarades, que notre intervention n'est pas guidée par le désir d'avoir chez nous le futur secrétariat international. Peu nous importe qu'il soit ici ou ailleurs. L'essentiel c'est que sa réorganisation se fasse le plus vite possible, qu'il soit en mesure de fonctionner et de remplir la tâche importante qui l'attend. Si vous décidiez de renvoyer la solution de cette question à une prochaine conférence, ce serait autant de temps perdu et, ce qui serait plus grave encore, nous courrions ce risque d'arriver trop tard. Ici, les questions d'amour-propre doivent faire place à la raison et c'est la raison qui nous a inspirés lorsque nous avons formulé les propositions que nous recommandons à votre acceptation.

Ce discours, qui a été écouté dans le plus profond silence, avait une importance très grande, car non seulement il expliquait le point de vue suisse, mais il était en rapport direct avec les délégués des pays de l'Entente. On sentait que loin d'être perdue, l'Internationale syndicale vivait dans la volonté des Centrales nationales, même empêchées de venir.

Le débat va s'élargir encore et les délégués de tous les pays, les uns après les autres, vont répondre en laissant tous entendre que le secrétariat international n'a pas démerité de la confiance et que la mission dont il était chargé a été remplie malgré la guerre.

L'intervention de Greulich (Suisse) va encore préciser la situation par un appel à la raison, concluant nettement en faveur du désistement du secrétariat.

Nous n'avons pas compris, dit le vieux vétéran suisse, votre attitude dans la guerre, camarades d'Allemagne, et nous avons cherché à di-

minuer les attaques et les critiques dont vous êtes l'objet depuis 1914.

J'ai cherché à comprendre aussi la pensée de tous les syndiqués des pays en guerre. La constitution cosmopolite de notre population me le permettait, mais je suis loin d'une solution claire. Je saisis donc bien le sens de la résolution à voter et reconnais que la proposition suisse ne peut être admise sans autre. Mais, camarades allemands, il faut que vous teniez compte de la psychologie et de la mentalité des autres. Il y a de la douleur dans le cœur des Belges, il y a de la douleur partout.

Avec la résolution que vous présentez, vous n'obtiendrez pas de but pratique; il faut aller plus loin à cause de la composition de la conférence qui fait constater 4 pays des empires centraux contre 5 neutres et les pays de l'Entente absents. Les camarades allemands comprendront qu'ils ne peuvent exiger la même confiance et renoncent pour le moment au secrétariat.

Il faut estimer que tout doit être fait pour obtenir l'unité syndicale, qui est plus importante que l'unité des organes politiques.

Ce discours n'a pas été sans soulever quelques exclamations et c'est le camarade Brey, président des ouvriers de fabriques et député au Reichstag, qui répondra à Greulich.

Dans un très beau discours — malheureusement nous n'avons pas le texte — et empreint d'une grande sincérité, Brey laisse entendre que dans la classe ouvrière allemande aussi, on souffre, on a de la douleur. Les cœurs des Belges saignent, dit Greulich, ceux des Allemands saignent aussi, répond Brey. Les reproches que l'on adresse aux délégués allemands sont injustes. La classe ouvrière a fait son devoir toujours; elle n'a rien négligé, ni pour l'action intérieure, ni pour l'action extérieure.

Personne n'a jamais tendu la main aux Allemands pour amener des changements à la situation actuelle et quand ils l'ont tendue pour la paix, on y a craché dedans.

Il faut être juste et si nous devons comprendre tout le monde, on doit nous comprendre aussi.

Ce discours a produit une profonde impression. Une douloureuse sincérité l'enveloppait.

Domes (Autriche) fait entendre qu'avant de venir en Suisse, ils sont allés à Berlin. Il est résulté de cette consultation, que si les Anglais, les Français et Italiens assistaient à la conférence de Berne, la question du transfert pourrait alors être discutée tout à fait sérieusement. D'ailleurs il ne faut se faire aucune illusion; si même le déplacement était un fait accompli, les relations internationales resteront difficiles.

Le débat va se terminer et la résolution suivante est votée, moins la voix de la Suisse, qui maintient comme étant nécessaire à l'Internationale le transfert du secrétariat.

*Résolution* (texte original en allemand):

La conférence ne s'oppose pas, par principe, au transfert du siège du Secrétariat international. Les circonstances dans lesquelles ce transfert est demandé et l'absence des initiateurs (les Français) de cette proposition, engagent la conférence à renvoyer la décision sur une question aussi importante à la prochaine conférence.

Cependant, pour maintenir les relations internationales avec les Centrales affiliées à l'Internationale des syndicats, elle approuve la création d'une dépendance à Amsterdam et charge cette dernière de continuer et d'élargir son rôle d'intermédiaire.

En outre, la conférence attend des Centrales syndicales qu'elles donnent tous leurs efforts pour faire disparaître le plus tôt possible les divergences existant encore aujourd'hui et qui sont dues à la guerre et à réaliser l'unité.

## La séance du jeudi 4 octobre

### Les revendications de paix

Ces revendications comprennent: 1° Le libre établissement des ouvriers dans tous les pays. 2° Le droit de coalition. 3° Les assurances sociales. 4° Le temps de travail. 5° L'hygiène. 6° L'industrie à domicile. 7° Protection de l'enfance. 8° Protection des ouvrières. 9° Application des lois ouvrières.

Cette quatrième et dernière journée de la conférence va se passer sans grands débats.

Du reste, si ces revendications de paix sont intéressantes pour elles-mêmes, elles sont adoptées d'autant plus facilement qu'elles ne diffèrent pas sensiblement des propositions arrêtées par les syndicats de l'Entente à la conférence de Leeds. Quelques modifications rédactionnelles et le rapport de la commission est adopté à l'unanimité des délégués.

Un représentant autrichien laisse entendre que ces revendications imposeront aux prolétariats de chaque pays une action spéciale. Les moyens varient certainement. Il serait préférable que la classe ouvrière soit représentée aux délibérations de la paix. Ce postulat est appuyé, sans toutefois que la conférence puisse s'engager à imposer une délégation ouvrière autour de la table diplomatique.

Le camarade O. Schneeberger déclare que la conférence qui va prendre fin aura au moins servi à mettre en lumière le minimum de revendications que la classe ouvrière entend obtenir à la conclusion de la paix. Dans chaque pays, on peut s'engager, désormais, à les faire aboutir. Leur importance consiste surtout en ce qu'elles expriment la volonté des syndiqués de tous les pays, puisque, sur ce terrain, un même pro-

gramme est également adopté par les représentants de l'Entente à la conférence de Leeds. La conférence de Berne soude ainsi ces deux programmes.

Un incident va se produire encore.

Les délégués tchèques, qui n'ont pas été admis à être représentés officiellement dans les commissions, parce que n'étant pas affiliés à l'Internationale, regrettent cette exclusion, mais, ce qui est aussi intéressant, c'est que cette déclaration exprime en même temps le regret que la proposition suisse, au sujet du transfert du secrétariat, n'ait pas été adoptée.

Les délégués autrichiens s'opposent au point de vue des tchèques et la conférence repousse sans vote leur déclaration. Il n'en aurait pas été ainsi si les organisations syndicales tchèques avaient appartenu à l'Internationale.

Enfin, un délégué hollandais demande à ce que la conférence envoie un télégramme à la C. G. T. française exprimant le regret de n'avoir pu, en collaboration avec ceux, travailler à l'unité syndicale.

La délégation suisse demande qu'un même télégramme soit envoyé aux Italiens et aux Anglais.

Legien, au nom de la délégation allemande, appuie l'idée du télégramme et déclare, pour terminer, que les Allemands ne sont pas opposés, si cela est nécessaire et si cela est décidé, dans l'intérêt du mouvement syndical, au transfert du siège du secrétariat. Il espère, en outre, que cette conférence facilitera un rapprochement entre les syndiqués de tous les pays.

La séance se lève sans discours et les délégués, par groupes, quittent la salle lentement, comme s'il manquait à leur délibération la certitude d'avoir travaillé avec fruit.

Malgré tout, il ne faut pas médire, et si les relations sont lentes à se renouer, il ne faut pas oublier le gouffre immense que la guerre a creusé au pied de la classe ouvrière et que les événements ne sont pas très favorables pour le combler rapidement. Il y a des déchirements douloureux qui se sont produits dans le prolétariat. Le seul espoir que nous puissions formuler, c'est que les ouvriers, après la guerre, se réconcilient aussi vite que les capitalistes sur le terrain international.

A. Gros-pierre.

## UN ARTICLE DE LUQUET

Nous tenons encore à compléter la documentation sur la conférence internationale des syndicats, à Berne, en donnant connaissance d'un article de Luquet, paru dans l'*Humanité* du 3 octobre, ainsi qu'une lettre des Italiens parvenue à

L'Union syndicale suisse après la clôture de la conférence. Ces deux documents ont une grande valeur, parce qu'ils prouvent bien la sincérité des délégués absents contre leur volonté.

### LE REFUS DES PASSEPORTS pour la Conférence syndicale de Berne

Lundi a dû se tenir, à Berne, une conférence internationale syndicale dont, à l'heure où nous écrivons, nous ne connaissons pas encore le résultat. Quelle fut son importance? Combien de nationalités y participèrent? Qu'a-t-elle décidé relativement au transfert du secrétariat international? Autant de questions sur lesquelles, nous l'espérons, nous serons bientôt fixés.

Mais ce qu'il nous est possible de dire dès maintenant, c'est que la C. G. T. française ne put se faire représenter à cette conférence. Elle avait, cependant, au cours de la dernière réunion du Comité confédéral et parce que bien décidée à ne rien négliger pour obtenir ce transfert, désigné une délégation de dix membres pour se rendre à Berne. Mais vendredi, après la séance du Conseil d'administration, le secrétaire confédéral apprenait que les passeports étaient refusés par notre gouvernement.

On se rappelle qu'à la récente conférence interalliée de Londres, la « General Federation » des Trade-Unions anglaises, l'« American Federation of Labor », ainsi que l'organisation canadienne, ont refusé de participer à la conférence de Berne. Non pas qu'elles méconnaissent le haut intérêt de la question posée à Berne, mais elles opposaient à la conférence la pratique d'une consultation par la poste, de tous les centres syndicaux nationaux sur la question du transfert du secrétariat international.

Il faut regretter cette attitude pour deux raisons : 1. parce qu'elle n'a sans doute pas manqué d'influencer le gouvernement français dans le refus des passeports ; 2. parce qu'elle aura vraisemblablement permis à Legien de conserver à Berlin le rouage syndical international, qu'il convenait de lui enlever, dans l'intérêt du mouvement syndical lui-même.

En effet, dès le début de la guerre, la C. G. T. française avait demandé ce transfert. Statuts en mains, Legien avait répondu qu'une conférence internationale avait seule qualité pour en décider. Nous pouvions donc espérer aboutir, puisque la Centrale syndicale suisse avait bien voulu se charger de l'organisation de cette conférence.

Et maintenant, nous pouvons tout simplement craindre un échec dans lequel, il faut bien le dire, notre gouvernement aura une part de responsabilité d'autant plus grande que le dessaisissement de Legien devait avoir une portée morale non indifférente à la cause des Alliés et qu'au contraire le refus des passeports ne manquera pas d'être exploité par l'impérialisme allemand près des peuples neutres.

A. Luquet.

### UNE LETTRE DES ITALIENS

Confederazione Generale del Lavoro

Milan, le 28 septembre 1917.

Chers camarades,

Berne.

Les démarches faites directement à Rome pour obtenir la permission de participer à la conférence n'ont pas encore abouti à rien de positif. Nous espérons cependant que demain ou après-demain nous soient accordés les passeports ; en dernier ressort, nous espérons que nos délégués membres du Parlement puissent partir. Mais en prévision que notre bonne volonté se brise contre des difficultés insurmontables, nous croyons de notre devoir

de justifier en temps utile notre éventuelle absence. Je me réserve de télégraphier avant lundi en vous donnant des informations plus précises. J'estime en tout cas nécessaire de vous faire savoir que sur la première question à l'ordre du jour, la délégation italienne, majoritaire et minoritaire, est unanime à demander que le Bureau international soit transféré au plus tôt possible dans un pays neutre, ainsi que de soumettre son fonctionnement au contrôle d'un Comité international

Cordiales salutations.

Le secrétaire : *Rinaldo Rigola.*

### PROPOSITIONS DE L'UNION SYNDICALE SUISSE à propos du siège et de la constitution de l'Union syndicale internationale (U. S. I.)

1° Le siège de l'U. S. I. sera déplacé dans un pays neutre.

2° La direction de l'U. S. I. sera confiée à un comité fédéral de neuf membres, qui aura son siège au Vorort de l'U. S. I.

3° Le comité sera composé comme suit :

- a) du secrétaire qui sera élu par la conférence internationale. Son élection pourra être exceptionnellement confiée au comité ;
- b) d'un membre de chacun des six pays désignés par la conférence internationale ;
- c) de deux membres du pays où se trouvera le Vorort.

4° Le comité se constitue lui-même, à l'exception du secrétaire. Il désignera le président choisi entre les membres du Vorort.

Il s'occupe en outre des tâches suivantes :

- a) engagement du personnel, fixation des traitements et autres conditions d'engagement ;
- b) surveillance des affaires de l'U. S. I.
- c) préparation des conférences internationales.

5° Le comité tiendra une séance au moins une fois par an.

La caisse de l'U. S. I. payera aux membres les indemnités de voyage selon un règlement établi par la conférence internationale.

6° La direction est formée par les membres du Vorort et le secrétaire. La direction est responsable envers le comité de la liquidation réglemmentaire des affaires dont elle a été chargée et de l'exécution des décisions prises.

7° Les frais d'entretien du secrétariat ainsi que les autres dépenses seront couverts par les cotisations des centrales nationales, selon les décisions de la conférence syndicale internationale de Zurich en 1913.

### Liste des délégués à la Conférence de Berne

#### Bohême

Tayerle, Rudolf ; Halik, Vladimir ; Hampl, Anton ; Paloucek, Anton ; Tusar, Vlastimil.

**Bulgarie**

Dr N. Sakaroff; Janko Sakasoff.

**Danemark**

Carl-F. Madsen; P. Hedebol; T. Stauning; J.-H. Hansen

**Allemagne**

C. Legien, G. Bauer, J. Sassenbach, W. Janson, F. Paeplow, A. Brey, H. Sachse, E. Döblin, C. Hübsch, Th. Leipart.

**Pays-Bas**

J. Oudegeest, E.-C. Fimmen, F. van der Wal, F. van der Walle, N. van Hinte, J.-W. van Achterbergh, L. van der Wal, A. van Zutphen, A.-W. Jensch.

**Norvège**

Ole O. Lian, R. Hansen.

**Autriche**

Franz Domes, Anton Hueber, Rudolf Müller, Julius Grünwald, Ferdinand Hanusch.

**Suède**

Herm. Lindqvist, Ernst Söderberg, Arvid Thorberg, Claes-E. Tholin, Janne Jönssen.

**Hongrie**

S. Jászai, Desider Biro, Moritz Reisz, Alex. Gaibai, Julius Peidl, Franz Miakits, Alex. Proper, Stefan Farkas, Edouard Bresztovsky, Andreas Schneider.

**Suisse**

Oscar Schneeberger, Howard Eugster, Jacq. Schlumpf, Alb. Senn, Ach. GrosPierre, Franz Reichmann, Aug. Huggler, Emile Nicolet, Vuattolo, Karl Dürr, Emile Ryser.



## A l'Union syndicale suisse

Le 19 octobre dernier, la commission syndicale s'est réunie à Olten. Cette réunion revêtait une importance toute particulière pour la Suisse romande, puisqu'à l'ordre du jour figurait la nomination d'un secrétaire de langue française ensuite de la création de ce poste par le congrès de septembre.

Non seulement cette nomination s'imposait pour donner satisfaction aux romands, mais elle était devenue nécessaire ensuite du développement de l'Union suisse, depuis environ deux ans, et de l'orientation que le dernier congrès a donnée à notre groupement national.

Quelques membres de la commission auraient désiré que le poste fut mis au concours. Mais la majorité, en présence de la candidature présentée, a jugé inutile la mise au concours, qui, certainement, aurait abouti au même résultat. Le camarade Charles Schurch, de La Chaux-de-Fonds, a été désigné.

Ch. Schurch n'est pas un inconnu pour le monde politique et syndical. Depuis de nombreuses années, il s'est attaché à la cause ouvrière et il a aussi acquis une grande expérience dans ce domaine. Actuellement, il joue un rôle impor-

tant dans la politique neuchâteloise, au Grand Conseil notamment, dont il est le vice-président. Depuis deux ans, il est secrétaire permanent des syndicats de la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers à La Chaux-de-Fonds. Les services qu'il pourra rendre au secrétariat de l'Union suisse seront augmentés du fait que la langue française est sa langue maternelle, et qu'il parle très couramment la langue allemande.

Le siège du nouveau titulaire sera à Berne, au secrétariat actuel, et son entrée en fonctions est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 1918.



## L'Europe en 1920

(Suite)

Perspective affolante, mais absurde, dira-t-on; on n'en viendra jamais là! C'est aussi notre opinion; mais néanmoins il n'est pas facile de découvrir à première vue comment on échappera à une éventualité qui, étant admises les données, semble s'imposer avec une nécessité arithmétique?

Voici pourtant quelles sont les solutions que l'on peut entrevoir.

D'abord on peut dire que l'hypothèse d'une prolongation de trois années ne se réalisera pas, précisément parce que sa réalisation est financièrement impossible: on ne trouvera pas l'argent disponible parce qu'il n'existe pas. La France, par exemple, ne récolte sous forme de Bons de la Défense nationale qu'un milliard par mois tout au plus. Quant aux emprunts en rente perpétuelle qui sont émis à peu près à une année d'intervalle, et dont le troisième est proche, ils sont alimentés surtout par la consolidation des emprunts à court terme et n'apportent pas beaucoup d'argent frais, 5 ou 6 milliards chaque fois. Ce ne sont donc là que de faibles appoints, de plus en plus distancés par la crue des dépenses.

Toutefois nous ne nous arrêtons pas à cette prévision, car d'une part nous voulons accepter toutes les conséquences de l'hypothèse et, d'autre part, l'histoire nous apprend qu'une guerre n'a jamais fini faute d'argent. Le jour où on n'en trouvera plus à emprunter, on fera ce que fit la Révolution française et ce que fait la Russie en ce moment: on en fabriquera.

Mais alors quelle sera la conséquence? C'est que la hausse des prix, qui se manifeste déjà avec tant d'ampleur dans tous les pays belligérants et même neutres, ira s'amplifiant au fur et à mesure que la guerre durera et se prolongera après qu'elle sera finie. Faut-il s'en effrayer? Evidemment c'est le devoir d'un gouvernement sage de faire son possible pour enrayer ce mouvement. Mais s'il n'y réussit pas, quelle en sera la conséquence? C'est que les revenus du pays, qui étaient évalués tout à l'heure à 33 milliards, s'élèveraient à 66 milliards, au cas où la hausse des prix serait simplement du double, ce qui est déjà à peu près le cas présentement, à 99 milliards au cas où les prix viendraient à tripler, etc... En effet, de quoi se composent les revenus d'un pays? Uniquement de la valeur d'échange des produits ou des services: les revenus bruts de l'agriculture doublent quand le prix du blé ou du vin vient à doubler, et le salaire fait de même.

Mais, dira-t-on, cette hausse est purement nominale, fictive, et ne représente aucun accroissement réel de richesse? — Assurément, mais elle n'en aura pas moins pour résultat de réduire proportionnellement la charge de la dette. Les douze milliards d'intérêts, qui sur un revenu